

L'éducation civique a-t-elle sa place dans le socle commun ?

Doc. 1 : SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES

D. n° 2006-830 du 11-7-2006; JO du 12-7-2006

6- Les compétences sociales et civiques

Il s'agit de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence.

Pour cela, les élèves devront apprendre à établir la différence entre les principes universels (les droits de l'homme), les règles de l'État de droit (la loi) et les usages sociaux (la civilité).

Il s'agit aussi de développer le sentiment d'appartenance à son pays, à l'Union européenne, dans le respect dû à la diversité des choix de chacun et de ses options personnelles.

A - Vivre en société

Dès l'école maternelle, l'objectif est de préparer les élèves à bien vivre ensemble par l'appropriation progressive des règles de la vie collective.

Connaissances

[...]

Les élèves doivent en outre :

- connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose ;
- savoir ce qui est interdit et ce qui est permis ;
- connaître la distinction entre sphères professionnelle, publique et privée ;
- être éduqué à la sexualité, à la santé et à la sécurité ;
- connaître les gestes de premiers secours.

7 - L'autonomie et l'initiative

B - L'esprit d'initiative

Il faut que l'élève se montre capable de concevoir, de mettre en œuvre et de réaliser des projets individuels ou collectifs dans les domaines artistiques, sportifs, patrimoniaux ou socio-économiques.

Quelle qu'en soit la nature, le projet -toujours validé par l'établissement scolaire- valorise l'implication de l'élève.

[...]

Capacités

Il s'agit d'apprendre à passer des idées aux actes, ce qui suppose savoir :

- définir une démarche adaptée au projet ;
- trouver et contacter des partenaires, consulter des personnes-ressources ;
- prendre des décisions, s'engager et prendre des risques en conséquence ;
- prendre l'avis des autres, échanger, informer, organiser une réunion, représenter le groupe ;
- déterminer les tâches à accomplir, établir des priorités.

Attitudes [...]

Source : www.education.gouv.fr/bo/2006/29/MENE0601554D.htm

Capacités

Chaque élève doit être capable :

- de respecter les règles, notamment le règlement intérieur de l'établissement ;
- de communiquer et de travailler en équipe, ce qui suppose savoir écouter, faire valoir son point de vue, négocier, rechercher un consensus, accomplir sa tâche selon les règles établies en groupe ;
- d'évaluer les conséquences de ses actes : savoir reconnaître et nommer ses émotions, ses impressions, pouvoir s'affirmer de manière constructive ;
- de porter secours : l'obtention de l'Attestation de formation aux premiers secours certifie que cette capacité est acquise ;
- de respecter les règles de sécurité, notamment routière par l'obtention de l'Attestation scolaire de sécurité routière.

Attitudes

La vie en société se fonde sur :

- le respect de soi ;
- le respect des autres (civilité, tolérance, refus des préjugés et des stéréotypes) ;
- le respect de l'autre sexe ;
- le respect de la vie privée ;
- la volonté de résoudre pacifiquement les conflits ;
- la conscience que nul ne peut exister sans autrui ;
- conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité ;
- sens de la responsabilité par rapport aux autres ;
- nécessité de la solidarité : prise en compte des besoins des personnes en difficulté (physiquement, économiquement), en France et ailleurs dans le monde.

Le principe même du socle repose sur un impératif de qualité. S'agissant d'une culture commune pour tous les élèves, il traduit tout autant une ambition pour les plus fragiles qu'une exigence pour ceux qui réussissent bien. Les graves manques pour les uns et les lacunes pour les autres à la sortie de l'école obligatoire constituent des freins à une pleine réussite et à l'exercice d'une citoyenneté libre et responsable.

Ainsi, le socle commun possède une unité : sa maîtrise à la fin de la scolarité obligatoire ne peut être que globale, car les compétences qui le constituent, avec leur liste principale de connaissances, de capacités et d'attitudes, sont complémentaires et également nécessaires. Chacun des domaines constitutifs du socle commun contribue à l'insertion professionnelle, sociale et civique des élèves, pour sa maîtrise à l'issue de la scolarité obligatoire, il ne peut donc y avoir de compensation entre les compétences requises qui composent un tout, à la manière des qualités de l'homme ou des droits et des devoirs du citoyen.

Doc. 2 : Le socle commun de connaissances et de compétences

La riche histoire du socle commun

Depuis plus d'un demi-siècle, les notions de culture commune, de socle fondamental ou de **socle commun de connaissances et de compétences** nourrissent le débat sur les savoirs qu'il convient d'enseigner pendant la scolarité obligatoire.

Une lente maturation

Mise en application en 1977, la réforme Haby, si elle parvient à unifier les structures pédagogiques en instaurant le collège unique, bute sur des réticences à l'établissement au collège d'un « socle commun de connaissances comprenant compétences technologiques et professionnelles ».

[...]

Vers un lien direct entre le socle commun et les programmes

Parallèlement à la question des contenus d'enseignement, une réflexion sur les programmes scolaires, en particulier au collège, va de plus en plus clairement établir un lien direct entre **le socle commun de connaissances et de compétences** que tout élève devrait maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire et les programmes du collège. En d'autres termes, se forme peu à peu l'idée qu'il faut identifier les compétences que les disciplines enseignées permettent d'acquérir :

[...]

- **En 1994, le Conseil national des programmes présidé par Luc Ferry**, dans son rapport « Idées directrices pour les programmes de collège » établit un lien direct entre socle et programmes et soumet les questions suivantes : « La question permettant de définir un tel socle est donc simple à formuler : que devrait-on avoir réellement enseigné à la fin de la 3e ? Ou, formulée du point de vue de l'élève : quelles compétences devrait-il réellement maîtriser ? ».

[...]

- **En 2001, à la suite du sommet de Lisbonne, le conseil « Education » du Conseil européen** adopte un rapport sur « les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation et de formation », dans lequel est affirmé le principe suivant : « La société attend de l'éducation et de la formation qu'elles permettent à chacun et à chacune d'acquérir les compétences de base nécessaires pour affronter la vie et le travail ». Des compétences-clés sont en cours de définition dans les domaines suivants : communication dans la langue maternelle, dans une langue étrangère, connaissances de mathématiques et compétences de base en matière de sciences et de technologie, aptitudes en informatique, aptitude d'apprendre à apprendre, compétences interpersonnelles et civiques, esprit d'entreprendre, sensibilisation et ouverture culturelle.

[...]

- **Le 12 janvier 2005**, le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école, présenté par **François Fillon** en Conseil des ministres, met le socle au cœur de la réforme de l'école. [...]

[...]

Le socle commun inscrit dans la loi

La loi du 23 avril 2005 indique dans son article 9 que « **la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences** qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société ».

Le 12 avril 2006, le Haut conseil recommande l'inscription de **7 compétences dans ce socle**, compétences conçues comme « une combinaison de connaissances, de capacités et d'attitudes à mettre en œuvre dans des situations concrètes ».

Les organisations représentatives des personnels et les fédérations de parents d'élèves ont été invitées à donner leur point de vue sur ces recommandations dans la perspective de la rédaction du projet de décret. Ce projet a été adressé pour avis au Haut conseil de l'éducation le 9 mai, puis sera soumis au Conseil supérieur de l'éducation.

Source : <http://www.education.gouv.fr/actu>

Doc. 3 : Pourquoi un socle commun ?

L'intitulé du colloque du Sgen-CFDT lève toute ambiguïté : il s'agit bien de définir les missions de l'École dans la perspective de davantage de démocratie. [colloque qui a eu lieu en 2004]

Pourquoi un socle commun ? Telle est la question formulée d'emblée par Annette Bon, qui fut directrice adjointe de l'INRP. En termes incisifs, elle souligne la relation directe entre définition d'un socle commun et démocratisation de l'enseignement.

Cette relation sera mise en évidence à plusieurs reprises par les intervenants de la journée. Claude Lelièvre rappelle que cette longue marche vers le socle commun s'est construite sur plus d'un siècle, mais non sans ambiguïté, avec la tentation toujours présente d'orienter, de « trier » précocement les élèves selon leurs résultats scolaires. Il considère que la commission Thélot, dont il est membre, a permis de faire avancer le débat de manière spectaculaire et voit dans les discussions actuelles une évolution historique.

La démocratisation toujours à faire du système éducatif passe par la définition d'un socle commun à tous les élèves. Raymonde Picuch, secrétaire générale adjointe du Sgen-CFDT, développe ses arguments : les missions et le fonctionnement du collège ont été pensés dans la perspective du lycée, et non dans la continuité de l'école élémentaire, avec pour conséquence directe une sélection, voire même une exclusion des jeunes moins bien adaptés à ce modèle et socialement moins favorisés. Elle souligne que si « *la culture est ce qui permet de parler ensemble, de vivre ensemble, il y a urgence et nécessité pour la cohésion sociale de développer les capacités à faire société* ».

Après l'intervention d'Isabelle Jalabert, de la FCPE, Annie Thomas, secrétaire nationale de la CFDT, tient à faire partager l'engagement de la confédération en faveur de l'élaboration d'un véritable socle commun sur lequel pourrait reposer la formation tout au long de la vie.

Qu'entend-on par socle commun ?

Raymonde Picuch, secrétaire générale adjointe du Sgen-CFDT.

En réclamant une transformation de l'École pour permettre la réussite de tous les jeunes, le Sgen-CFDT insiste sur la nécessité de définir un socle commun, véritable levier de transformation.

Source : http://www.sgen-cfdt.org/actu/article.php3?id_article=715

Mais le socle commun n'a de sens que s'il y a engagement à faire acquérir par tous ce qui a été jugé indispensable à tous. Programmes, fonctionnement de l'école, modalités d'apprentissage, définition du métier enseignant, recrutement et formation des personnels doivent être adaptés à cet objectif, pour que soient restaurés le sens et le plaisir d'apprendre et d'aller à l'école.

Entre socle commun et culture commune, la différence peut paraître mince voire nulle, et il est vrai qu'il faudrait pouvoir s'attacher au contenu plus qu'aux slogans. Néanmoins parler de culture évite de se poser la question du périmètre de ce qui doit être enseigné. Ne négligeons pas le fait que, dans le milieu enseignant, la notion de culture est souvent associée à une déclinaison disciplinaire des savoirs traditionnels. L'idée de socle commun inclut, quant à elle, savoir-faire et savoir être, éléments essentiels à la construction du futur personnel et professionnel de l'élève.

La Nation et le socle commun

Isabelle Jalabert, secrétaire générale adjointe de la FCPE.

Construire le collège de la réussite de tous impose que soit clairement définie la fonction spécifique que du collège, à savoir permettre l'acquisition d'une culture commune en repoussant à l'issue de la scolarité du collège tout processus de sélection et d'orientation, en définissant des objectifs qui doivent être atteints par tous.

Le socle commun de connaissances et de compétences est un principe largement revendiqué par les citoyens si l'on considère les conclusions du débat national sur l'École. Ainsi, l'engagement « institutionnel » de la Nation paraît indispensable : il faut associer le Parlement à la définition du socle commun.

Mais, au-delà de cet aspect institutionnel, c'est l'idée suivant laquelle le socle commun, son contenu et la garantie qu'il sera maîtrisé doivent constituer un engagement de la Nation.

En choisissant de mettre en place un socle commun, on ne décide pas de ralentir les plus rapides pour que chacun avance du même pas mais d'avoir la conviction que chacun doit aller le plus loin possible à son rythme et selon ses compétences.

Doc. 4 : Moderniser sans exclure et sans fracture

Attendons-nous que la société devienne invivable pour la majorité, pour prendre les mesures qui s'imposent? (Bertrand SCHWARTZ, Moderniser dans exclure).

" Prendre les mesures qui s'imposent " ! Cette expression avancée par Bertrand Schwartz date déjà de 1994. Le thème "Moderniser sans exclure" est plus que d'actualité, mais la réalité semble figée depuis douze ans déjà !

Depuis, pas un jour, pas un mois, pas une année qui ne passe sans que nous constatons une inflation de mesures, de programmes, de promesses qui vont dans tous les sens et qui ne semblent pas donner de résultats probants. Encore aurait-il fallu construire, accepter et conduire de véritables évaluations.

Je me dis, en fin de compte, que nous avons finalement plus une "culture de projets, de ruptures et de fractures" que véritablement une culture " de pragmatisme, d'évaluation et de construction".

Je propose donc ce nouvel horizon d'attente : "Moderniser sans exclure et sans fracture " à tous mes concitoyens !

La forme d'exclusion qui m'interpelle et sur laquelle je pense avoir des connaissances à la fois théoriques et pratiques est celle des jeunes adultes, âgés de 16 à 25 ans, exclus du système scolaire sans diplôme et sans qualification, qui peinent à lire, écrire et compter, et quelquefois en sont bien incapables. (A surveiller : le rapport à paraître de la Cour des comptes à ce propos).

Loin de moi d'essayer de donner des leçons, de décréter des poncifs du type " L'école fabrique des crétins ", " Et vos enfants ne sauront pas lire ", etc., ou de prendre des mesures. Ce n'est pas notre rôle. Notre intérêt est à la fois plus modeste et plus concentré sur ce problème précis qui est un véritable fléau révélateur de notre incapacité à accompagner nos générations futures vers une société plus équitable et plus incitatrice à promouvoir la réussite de tous.

En effet, nous voulons convoquer les meilleurs spécialistes et croiser leurs avis avec notre expérience professionnelle. A la rigueur, je préfère un leitmotiv inspiré par un essai connu du type *La fabrique des meilleurs* (Patrick Fauconnier, 2005)

J'ai écrit et soutenu mon mémoire de Master consacré à ce sujet. Mais mes intentions nouvelles sont motivées par la lecture d'articles d'autres spécialistes et surtout par tous ces débats autour des nouvelles réformes entreprises très récemment par le ministère de l'Education nationale (Le socle commun de connaissances, L'apprentissage de la lecture), des déclarations très "café du commerce", à la fois de la part de nos décideurs politiques, syndicaux ou autres, et des mises en scène, à la limite du grotesque et de l'insulte, dans les médias écrits et audiovisuels.

Jean-Paul Chouard

Source : URL TRACKBACK : http://www.agoravox.fr/tb_receive.php3?id_article=13156

Doc. 5 : Ecole : C'est la rentrée pour dix millions d'élèves.

- De la maternelle au lycéen, ils sont dix millions d'élèves à retrouver aujourd'hui le chemin de l'école. En effet, 520.000 classes rouvrent seulement leurs portes alors que la rentrée a eu lieu depuis déjà une semaine pour d'autres élèves, au nombre de deux millions. Les 884.000 enseignants de l'Hexagone sont dans les starting-blocks pour cette année scolaire qui verra l'application de diverses nouvelles mesures pédagogiques. Tout d'abord, la création du "socle commun de connaissances" – l'acquisition en fin de troisième des notions fondamentales en français, maths, première langue vivante et informatique –, la mise en place de la "note de vie scolaire" sanctionnant le respect de l'élève pour l'institution qu'est l'école, l'attribution à 249 collèges de l'appellation "Ambition réussite" (impliquant des moyens supplémentaires financiers et en personnel) ou encore l'augmentation du nombre de bourses au mérite (de 28.000 à 100.000) allouées aux élèves défavorisés. Toutefois, pour certains syndicats enseignants, ces mesures sont de la poudre aux yeux destinée à masquer les suppressions de postes et la diminution globale de moyens ; ils ont appelé à manifester le 28 septembre. (www.lepetitjournal.com – 4 septembre 2006)

Doc. 6 : Le socle commun vu par un dessinateur



Source : idem6080.lautre.net/article.php3?id_article=412.

**Doc. 7 : AFP : L'Assemblée vote le socle commun de connaissances à acquérir par les élèves
18 février 2005**

Les députés ont voté jeudi soir en première lecture la mesure phare du projet de loi sur l'avenir de l'école, qui définit le "socle commun de connaissances et de compétences" à acquérir par les élèves au cours de la scolarité obligatoire (primaire et collège).

Les députés ont adopté l'article 6 du texte, amendé notamment par Pierre-André Périissol (UMP), qui stipule que "la scolarité obligatoire doit garantir au moins l'acquisition par chaque élève d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour poursuivre et réussir sa scolarité, conduire sa vie personnelle et professionnelle et sa vie de citoyen".

Selon cet article, ce socle commun comprend "la maîtrise de la langue française" et des "principaux éléments de mathématiques, une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice libre de la citoyenneté, la pratique d'au moins une langue vivante étrangère, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication".

"Ces connaissances et compétences sont précisées par décret pris après avis du Haut conseil de l'éducation", ajoute l'article 6.

Le ministre de l'Education François Fillon a affirmé que "cette notion de socle est au coeur de la réforme". "Une grande partie des élèves perdent pied parce qu'ils ne maîtrisent pas un ensemble de connaissances et de compétences qui sont absolument nécessaires pour poursuivre leur scolarité avec succès", a-t-il dit.

L'Assemblée a voté un amendement stipulant que le "gouvernement présente tous les 3 ans au Parlement un rapport sur la manière dont les programmes prennent en compte le socle commun et sur la maîtrise acquise par les élèves au cours de leur scolarité obligatoire".

Les députés PS et UDF ont défendu, en vain, des amendements afin d'ajouter l'enseignement artistique et la pratique sportive à ce socle.

Guy Geoffroy (UMP) a fait valoir que le groupe UMP allait proposer plus tard dans le débat un amendement proposant d'intégrer les résultats de l'enseignement d'éducation physique et sportive au diplôme national du brevet.

La gauche a accusé la majorité de vouloir réduire pour certains élèves la scolarité à ce socle. "Il y a une véritable dérive de la majorité qui consiste à réduire les ambitions pour l'école de la République", a critiqué Jean-Pierre Blazy (PS).

Source : fcpesprimsevres.jexiste.fr/breve.php3?id_breve=9.